

**REGLEMENT DU
CHAMPIONNAT DE FRANCE
DE CROSS COUNTRY**

ENDURO 2019

1/13

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CROSS COUNTRY MOTO ET QUAD 2019

Règles générales

Le Cross Country est une compétition en terrain varié qui a lieu sur circuit fermé présentant des dénivellations, des variations de pente, des changements de direction, des obstacles naturels ou artificiels et qui ont pour but de mettre en valeur l'endurance des pilotes, ainsi que la résistance des machines.

Le Championnat de France de Cross Country est une série d'épreuves se déroulant de mars à octobre 2019, qui donnera lieu à un classement cumulé en fin de saison et désignera les vainqueurs de toutes les catégories, selon les formules :

- 1 pilote/1 moto,
- 2 pilotes/2 motos,
- 1 pilote/1 quad,
- 2 pilotes/2 quads.

Pour participer, les pilotes doivent être en possession d'une licence NCO, Inter ou LUE délivrée par la FFM. Les licenciés à la journée seront acceptés, mais ne marqueront pas de points au classement cumulé du Championnat.

Ces différentes épreuves seront organisées conformément aux prescriptions du règlement général d'Enduro de la FFM, du règlement du Championnat et du règlement particulier de chaque épreuve.

ART. 1 - CALENDRIER

16-17 mars	HARD MOTO - Apchat (63)
13-14 avril	MC ESSOYES - Essoyes (10)
11-12 mai	QUAD CLUB DU JAUR – St-Pons-de-Thomières (34)
22-23 juin	VASSIVIERE CLUB TOUT TERRAIN – Royère-de-Vassivière (23)
07-08 septembre	MOTO-CLUB DU PUY-EN-VELAY - Le Puy-en-Velay (43) (*)
05-06 octobre	TEAM CONDE MOTO-VERTE – Montigny-les-Condé (02)

(*) La catégorie 85 cc 2T n'est pas autorisée sur cette épreuve.

Si pour une raison quelconque (sauf élection nationale ou référendum le même jour), l'une d'entre elles devait être annulée, elle ne serait pas remplacée.

ART. 2 - EPREUVE

Chaque épreuve, d'une durée de :

MOTO	
85 cc 2T (Championnat de France)	1 h
Jeunes (-17 ans) (Championnat de France)	2 h
Soft solo (hors Championnat de France)	2 h
Championnat de France	3 h
Soft duo (hors Championnat de France)	3 h
QUAD	
Championnat de France (solo)	3 h
Duo (hors Championnat de France)	3 h

est organisée sur un circuit de 5 à 10 kms maximum. La capacité de l'épreuve est de 30 pilotes au km. Les circuits seront matérialisés par des flèches et des rubalises.

Engagements à l'année (totalité des épreuves) :

Les droits d'engagement sont fixés à **100 € par épreuve**, incluant les frais de transpondeur reversés à la FFM.

Les pilotes souhaitant s'engager à l'année seront prioritaires dans le choix des numéros. Le bulletin d'engagement devra être accompagné du règlement de chaque épreuve.

Engagements épreuve par épreuve :

MOTO	Droit d'engagement
85 cc 2T (hors championnat de France)	55 €
Jeunes (-17 ans) – Championnat de France	105 €
Soft solo (hors championnat de France)	85 €
Championnat de France	105 €
Soft duo (hors championnat de France)	140 €
QUAD	
Championnat de France (solo)	105 €
Duo (hors championnat de France)	140 €

Les engagements seront clos une semaine avant la date de l'épreuve. Toutefois, il sera encore possible de s'engager après la date de clôture moyennant une majoration de 10 € du droit d'engagement. L'engagement se fera obligatoirement par mail et le paiement par carte bancaire.

En cas de désistement, les droits d'engagement seront remboursés :

Engagements à l'année :

- en totalité jusqu'à 30 jours avant l'épreuve
- à 50 % à moins de 30 jours de l'épreuve

Ces remboursements se feront uniquement sur envoi d'un courriel à l'adresse suivante : thierry-chevrot@orange.fr, accompagné d'un justificatif médical, date de réception du courriel faisant foi, minoré d'un droit administratif de 15 €

- pas de remboursement dans la semaine de l'épreuve.

Engagement épreuve par épreuve :

- à 50% jusqu'à 15 jours avant l'épreuve, uniquement sur envoi d'un courriel à l'adresse suivante : thierry-chevrot@orange.fr, accompagné d'un justificatif médical, date de réception du courriel faisant foi, minoré d'un droit administratif de 15 €

- pas de remboursement dans les deux semaines précédant l'épreuve, quelle que soit la cause du désistement

Toute annulation d'épreuve, quelle qu'en soit la cause, intervenant après le début des contrôles administratifs et prononcée par le Jury ou un représentant de l'État, permettra au club de refuser aux participants le remboursement de leur droit d'engagement.

ART. 3 – CONTROLES ADMINISTRATIFS

Chaque concurrent devra être en possession de sa licence en cours de validité.

La licence « une manifestation » sera délivrée aux pilotes en possession d'un certificat médical de moins d'un an. Le formulaire devra être téléchargé sur le site www.ffmoto.org rubrique « une manifestation ».

ART. 4 – CASQUES ET PROTECTIONS DORSALE ET PECTORALE

Les casques et protections dorsale et pectorale devront être conformes aux normes indiquées à l'article 2 des règles techniques et générales de l'enduro.

Les tear-off sont interdits.

ART. 5 – RECONNAISSANCE

Avant l'épreuve, seules les reconnaissances à pied ou à vélo sont autorisées. Aucun engin à moteur thermique ou électrique ne sera toléré sur le circuit avant le départ. Lors des reconnaissances, il est formellement interdit de modifier ou aménager le circuit, sous peine de sanctions (voir tableau des sanctions).

Les pilotes auront l'obligation de faire un tour de reconnaissance moto ou quad selon les horaires définis par chaque règlement particulier. Un pilote qui n'a pu faire son tour de reconnaissance (panne ou autre) prendra le départ sur la dernière ligne.

ART. 6 – DEPART

Le départ sera donné par vague de 12 à 25 motos ou de 8 à 15 quads toutes les 30 secondes. L'intervalle de temps entre les lignes sera retranché aux concurrents afin de ne pas les pénaliser. Le signal de départ sera donné par le Directeur de course au moyen d'un drapeau tricolore. Les pilotes seront sur leur moto ou leur quad, moteur coupé. Au signal, ils démarreront leur moto ou quad et partiront, puis 30 secondes après, même dispositif pour la vague suivante et ainsi de suite. Si un pilote ne démarrait pas dans les 15 secondes suivant le signal, il serait poussé hors de la zone de départ par les commissaires afin de ne pas gêner les vagues suivantes.

L'appel des lignes se fera 15 minutes avant l'heure fixée pour le départ. Les pilotes se positionneront librement sur leur ligne.

A 4 minutes du départ, il sera demandé aux assistants et mécaniciens d'évacuer les lignes de départ.

Les pilotes qui ne seraient pas encore sur leurs lignes respectives partiront en dernière ligne. Les pilotes qui ne pourront pas se rendre sur les lignes de départ suite à un problème partiront des stands lorsque toute la procédure de départ sera terminée, après autorisation du Directeur de Course.

A 3 minutes du départ, les moteurs seront mis en marche pour une dernière chauffe.

Ordre des départs :

85 cc 2T

Le départ sera donné par vague de 8 à 15 motos, toutes les 30 secondes selon la même procédure que ci-dessus.

Pour la 1^{ère} épreuve, les vagues seront composées dans l'ordre des inscriptions, puis pour les épreuves suivantes, dans l'ordre du classement cumulé puis des inscriptions.

Moto :

Avant le tour de reconnaissance, les pilotes effectueront un sprint test d'une durée maximum de 5 minutes qui permettra de composer les différentes lignes de départ.

Le sprint test se déroulera de la manière suivante : les pilotes s'élanceront 1 par 1 toutes les 20 secondes, dans l'ordre où ils se présenteront sur la ligne de départ. Les pilotes effectueront un parcours chronométré qui reprendra une portion du circuit.

A l'issue de ce sprint test, il sera établi un classement qui permettra de déterminer les lignes de départ. Chaque pilote ou assistant devra se rendre au PC course pour récupérer son numéro de ligne. Un pilote qui n'aurait pas pu faire le prologue partira en dernière ligne.

Pour la 1^{ère} épreuve, les lignes seront composées en fonction des résultats du sprint test.

A partir de la 2^{ème} épreuve, la 1^{ère} ligne sera composée obligatoirement de 18 pilotes : les 15 premiers du scratch général cumulé (ils effectueront le sprint test les premiers) et les 3 premiers pilotes du sprint test ; les lignes suivantes seront composées en fonction du classement du sprint test.

Les pilotes, inscrits en catégorie soft ou duo ne participeront pas au sprint test et partiront sur les dernières lignes qui leur seront réservées, **dans l'ordre des inscriptions.**

Quad

Avant le tour de reconnaissance, les pilotes effectueront un sprint test d'un maximum de 5 minutes qui permettra de composer les différentes lignes de départ.

Le sprint test se déroulera de la manière suivante : les pilotes s'élanceront 1 par 1 toutes les 15 secondes, par ordre de catégorie : 4x2 et 4x4. Les pilotes effectueront un parcours chronométré qui reprendra une portion du circuit.

A l'issue de ce prologue, il sera établi un classement qui permettra de déterminer les lignes de départ. Chaque pilote ou assistant devra se rendre au PC course pour récupérer son numéro de ligne. Un pilote qui n'aurait pas pu faire le prologue partira en dernière ligne.

Pour la 1^{ère} épreuve, les lignes seront composées en fonction des résultats du sprint test.

A partir de la 2^{ème} épreuve, la 1^{ère} ligne sera composée obligatoirement de 10 pilotes : les 8 premiers du scratch général cumulé (ils effectueront le sprint test les premiers) et les 2 premiers pilotes du sprint test, les lignes suivantes seront composées en fonction du classement du sprint test.

Les pilotes, inscrits en catégorie duo ne participeront pas au sprint test et partiront sur les dernières lignes qui leur seront réservées, **dans l'ordre des inscriptions.**

ART. 7 – RAVITAILLEMENT

Les concurrents devront obligatoirement ravitailler dans le parc prévu à cet effet. Les ravitaillements se feront moteur arrêté et le pilote descendu de sa moto ou de son quad. Toute installation de type derrick fixe est interdite. Tout système de nettoyage à haute pression, à moteur thermique ou électrique, est interdit dans le parc de ravitaillement. La circulation se fera à allure lente et dans un seul sens.

Les changements de gants et de lunettes ne peuvent être effectués que dans les stands.

Les concurrents devront avoir obligatoirement un tapis environnemental. Chaque concurrent devra avoir un extincteur qu'il présentera au contrôle technique, en même temps que sa moto ou son quad.

Chaque concurrent est responsable de la propreté de son emplacement. Il veillera à ne laisser aucun débris sur place.

ART 7 bis – ARRETS OBLIGATOIRES STANDS

Les pilotes moto et quad devront obligatoirement passer deux fois par les stands dans la durée de l'épreuve, soit 3 heures. Les passages seront libres et seront effectués à n'importe quel moment, à l'appréciation du pilote. Si la course venait à être arrêtée avant son terme, il ne serait pas tenu compte du nombre de passages au stand. Les pilotes moto de la catégorie Jeune et soft devront passer par les stands 1 fois minimum.

Les pilotes moto 85 cc 2T devront passer une fois par les stands.

ART. 8 – REPARATIONS

Les réparations seront effectuées au stand. Toutefois, en cas de panne sur le circuit, le pilote pourra regagner son stand à pied pour prendre de quoi réparer si c'est possible.

Il pourra également réparer avec les pièces qu'il a sur lui ou qui lui seraient fournies par un autre concurrent encore en course. Les marshalls ne sont pas autorisés à aider les pilotes, sauf à dégager une machine qui présente un danger. Toute aide extérieure (autre qu'un concurrent encore en course ou un officiel dans l'exercice de ses fonctions) est interdite pendant la course.

La communication radio du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite.

En aucun cas, le pilote de quad ou de moto ne pourra se faire remorquer par un autre concurrent. Seule l'organisation est habilitée à remorquer un véhicule pendant la course.

ART. 9 – ARRIVEE

Lorsque le temps sera écoulé, l'arrivée sera donnée sur le 1^{er} concurrent ayant bouclé le plus grand nombre de tours à la présentation du drapeau à damiers.

Sera déclaré vainqueur le pilote qui aura bouclé le maximum de tours dans le minimum de temps. En effet, il sera tenu compte du décalage de temps entre les lignes pour établir le classement de l'épreuve.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de course peut moduler la durée de l'épreuve.

Si la course était arrêtée avant son terme, les points seront attribués ainsi :

Motos :

- plus de la moitié de la course écoulée : tous les points seront attribués,
- la moitié ou moins de la moitié de la course écoulée : la moitié des points sera attribuée.

Quads :

- plus de la moitié de la course écoulée : la totalité des points seront attribués
- la moitié ou moins de la moitié de la course écoulée : la moitié des points sera attribuée.

ART 10 – RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du code sportif national de la FFM. Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €. En cas de démontage, une caution de 75 € pour moteur 2 temps et de 150€ pour moteurs 4 temps, devra être déposée.

ART. 11 – SANCTIONS

Les sanctions seront prises conformément au Code sportif.

RÉCAPITULATIF DES SANCTIONS :

CONTRÔLE TECHNIQUE

Machine non conforme ou non présentée
au contrôle
Niveau sonore non conforme
Changement de machine

refusée au départ et disqualifiée
refusée au départ
sanction prévue par le Code Sportif National
pouvant aller jusqu'à la disqualification

Fraude de cylindrée

sanction prévue par le Code Sportif National
pouvant aller jusqu'à la disqualification

Si pendant la manifestation, la machine excède de 2 db/A le maximum autorisé, le pilote sera arrêté et devra réparer. Il ne pourra repartir qu'après autorisation du Directeur de course.

REPARATIONS ET RAVITAILLEMENT

Contraire au règlement	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification 1 tour
Non utilisation du tapis environnemental	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Moteur en marche ou pilote sur la moto ou le quad	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Transport d'essence sur le pilote	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Fumer dans le parc de ravitaillement	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Moteur thermique dans le parc de ravitaillement	sanction prévue par le Code Sportif National Pouvant aller jusqu'à la disqualification

DEPART

Changement de ligne	1 tour
---------------------	--------

CIRCUIT

Rouler en dehors du circuit volontairement	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Casser des banderoles ou des piquets :	
- 1ère fois	avertissement
- Récidive	1 tour
- Modification ou aménagement du circuit lors de la reconnaissance à pied	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Communication radio entre le pilote et son Manager	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Absence au podium	Amende de 50 euros
Non respect du nombre d'arrêts aux stands	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

ART. 12 – ASSURANCE

Les organisateurs devront souscrire une assurance auprès de la compagnie de leur choix.

ART. 13 – APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Tous les points non prévus au présent règlement seront examinés par le jury, conformément aux règlements de la FFM. Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement et en accepter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par le code sportif de la FFM.

ART. 14 – REGLES ENVIRONNEMENTALES

Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.

- Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental.
- Prévoir dans le parc d'assistance des points de dépôt des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquides de refroidissement, de freins, etc...
- Être attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains.
- Faire des annonces renouvelées au micro pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre les pneus usagés et tous les déchets qu'ils auraient pu produire.
- Prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en

- nombre suffisant (participants et public), un ou plusieurs points d'eau, des toilettes et douches pour les participants ainsi que des toilettes pour le public.
- Prendre toutes dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher le stationnement sur les bas-côtés des routes (prévoir parkings), installer des sacs poubelles et les renouveler si nécessaire.
 - Respecter la tranquillité de tous dans le parc pilote après 23 h.
 - Enlever la signalétique dès la fin de l'épreuve.

Règles particulières motos

ART. 1 – HORAIRES PRÉVISIONNELS

Samedi - MOTO	
Contrôles administratifs et techniques	19 h – 19 h 30
Dimanche - MOTO	
Contrôles administratifs et techniques	7 h 45 – 9 h 30
Briefing	10 h 15
Sprint test	10 h 45
Tour de reconnaissance (1 T)	12 h
Mise en grille	12 h 45 mn
Départ	13 h
Arrivée catégories Jeune et Soft	15 h
Arrivée Élite - NCO - Duo	16 h
Remise des Prix	17 h

Samedi – 85 cc 2T – 11/16 ans	
Contrôles administratifs et techniques	7 h 45 – 9 h
Tour de reconnaissance	9 h 15
Départ	9 h 45
Arrivée	10 h 45
Podium	13 h 30

ART. 2 - VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les machines seront présentées aux contrôles techniques et devront être conformes aux règles techniques générales de l'endurance tout terrain. Celles qui ne seront pas conformes aux normes et au présent règlement seront refusées. Trois présentations sont autorisées. Les motos type Enduro et Motocross sont acceptées, sans béquille.

Un contrôle du niveau sonore sera effectué (se référer à l'Article 7 des Règles Techniques Générales de l'enduro)

La machine passée au contrôle technique sera obligatoirement la machine utilisée pour le tour de reconnaissance et la course. Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux sera arrêtée pour mise en conformité.

Chaque pilote devra être en possession d'un extincteur *a minima* de 2 kgs, poudre ABC, et d'un tapis environnemental. Il devra également présenter au contrôle son équipement de sécurité.

ART. 3 – CATEGORIES MOTO

L'âge minimum pour participer dans les catégories ci-dessous est fixé à 15 ans au 1^{er} janvier 2019.

<u>Élite</u> (liste de notoriété fournie par la FFM) (open)	fond rouge chiffres blancs
<u>Nationaux</u>	fond vert chiffres blancs
- N1	idem
- N2	idem
- N3	
<u>Jeunes</u> (moins de 17 ans au 1 ^{er} janvier 2019)	fond blanc chiffres noirs
<u>Espoirs</u> (moins de 20 ans au 1 ^{er} janvier 2019) (open issu des classes N1, N2 et N3)	fond vert chiffres blancs
<u>Juniors</u> (moins de 23 ans au 1 ^{er} janvier 2019) (open issu des classes N1, N2 et N3)	fond vert chiffres blancs
<u>Vétérans</u> (37 ans au 1 ^{er} janvier 2019) (open issu des classes N1, N2 et N3)	fond vert chiffres blancs
<u>Super Vétérans</u> (47 ans au 1 ^{er} janvier 2019) (open issu des classes N1, N2 et N3)	fond vert chiffres blancs
<u>Féminines</u> (open issu de l'élite et des classes N1, N2 et N3)	fond violet chiffres blancs
<u>Licences une manifestation</u>	fond vert chiffres blancs
<u>Soft solo</u> Numéros de 801 à 899	fond vert chiffres blancs
<u>Duo</u> Numéros de 901 à 999	fond vert chiffres blancs

Les pilotes devront respecter les couleurs des plaques et numéros définies pour leur catégorie sous peine d'être refusés au départ.

Les pilotes ayant 37 ans au 1^{er} janvier de l'année du championnat pourront choisir entre la catégorie vétérans ou une catégorie nationale. Ils ne pourront pas cumuler les deux classements. Idem pour les juniors, les espoirs et les super vétérans.

Pour les pilotes qui s'inscriront dans la catégorie JEUNE et soft, la durée de l'épreuve sera ramenée à 2h ; ils seront donc arrêtés après 2h de course sur présentation d'un panneau « STOP – 2 heures » à la ligne de chronométrage par le directeur de course.

ART. 3-1 : MOTO 85 cc 2T

Pour pouvoir rouler dans cette catégorie, les pilotes doivent être âgés de 11 ans le jour de l'épreuve à 16 ans maximum.

La couleur des plaques et des numéros est libre.

Cette catégorie donnera lieu à un classement scratch et à un classement cumulé championnat.

ART. 4 – CLASSEMENTS

Pour chaque épreuve, il sera établi un classement Scratch duquel seront extraits les classements par catégorie.

Pour être classé, un pilote devra effectuer 30% des tours du vainqueur de l'épreuve, (élite, national, féminine et jeune) et franchir la ligne d'arrivée dans un laps de temps défini dans chaque règlement particulier en fonction de la longueur du circuit, de 15 à 30 minutes.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de course peut arrêter la course avant son terme.

Le classement Scratch se fera en fonction du nombre de tours effectués et du temps mis par chaque pilote. C'est le concurrent ayant effectué le plus grand nombre de tours dans le moins de temps, après décompte des écarts de départ, qui sera déclaré vainqueur.

Des points Championnat seront attribués aux 20 premiers scratch élite et nationale et de chaque catégorie : 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.
La dernière épreuve (finale) verra ses points doublés.

Pour le classement du Championnat, tous les résultats seront pris en compte. En cas d'égalité, les concurrents seront départagés en fonction du nombre de place de 1^{er}, 2^{ème}, ... et en dernier ressort le dernier meilleur résultat enregistré entre les ex-aequo sera prépondérant.

En cas de changement de catégorie à la dernière épreuve, le pilote ne marquera pas de points dans sa nouvelle catégorie.

Concurrence de date entre une épreuve du Championnat de France et une épreuve de Championnat FIM ou FIM Europe :

Le pilote participant à un Championnat ou Coupe FIM ou FIM Europe en concurrence de date avec une épreuve du Championnat de France se verra réattribuer des points au Championnat de France si ce pilote est titulaire d'une licence FIM ou FIM Europe délivrée par la FFM. Ces points, équivalents à la moyenne des points acquis aux épreuves précédentes du Championnat de France, seront réattribués quelques jours avant la finale du Championnat de France auquel il est régulièrement engagé, s'il n'y a pas de concurrence de date pour la finale, sinon ce rajout se fera dès que les résultats seront officiels.

Afin de prétendre à ces points, le pilote devra avoir marqué au minimum un point sur l'épreuve tombant en concurrence de date.

ART. 5 – TITRES ET RECOMPENSES

A chaque épreuve, les 3 premiers pilotes des catégories suivantes seront récompensés :

- Scratch Elites
- Scratch Nationaux
- Nationaux N1
- Nationaux N2
- Nationaux N3
- Jeunes
- Espoirs
- Juniors
- Vétérans
- Super vétéran
- Féminines
- Licence une manifestation
- Soft
- Duo

Les trophées seront obligatoirement remis au podium et aux pilotes concernés. En aucun cas, ils ne

pourront être remis à une tierce personne ou faire l'objet d'un envoi.

Tout pilote qui ne serait pas présent au podium se verra infliger une amende de 50 € par le club organisateur.

Seuls les classements Scratch Elite, Scratch National et Féminines feront l'objet d'attribution de titres du Championnat de France. Des titres de vainqueurs de Trophée seront décernés dans les autres catégories. Les catégories licence une manifestation ne feront pas l'objet d'un classement cumulé.

Les catégories soft solo et duo donneront lieu à un classement unique et les pilotes ne pourront pas participer à un classement par catégorie ou à un classement cumulé du championnat.

Pilotes 85 cc 2T

A chaque épreuve, les 3 premiers pilotes seront récompensés. Un classement cumulé sera établi sur la saison et fera l'objet d'une attribution de titre de championnat de France.

Attribution des points : voir article 4 - classements

Règles particulières Quads

Ces épreuves sont ouvertes à tous les quads prévus dans les RTS de la FFM

ART. 1 – HORAIRES PRÉVISIONNELS

Vendredi	
Contrôles administratifs et techniques	18 h – 18 h 30
Samedi	
Contrôles administratifs et techniques	7 h 45 – 9 h 30
Briefing	10 h 15
Sprint test	11 h
Tour de reconnaissance (1 T)	12 h
Mise en grille	12 h 45 mn
Départ	13 h
Arrivée	16 h
Remise des Prix	17 h

ART. 2 – VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les machines devront être conformes au règlement général de l'endurance quad. Un marquage sur le cadre sera effectué ; la machine passée au contrôle technique sera obligatoirement la machine utilisée pour le tour de reconnaissance et la course.

Les machines devront être équipées d'un bumper (pare choc) arrière permettant d'éviter un contact avec le disque de frein et la couronne.

La plaque numéro arrière pourra être perpendiculaire à l'axe de la piste ou parallèle. Si la plaque est parallèle et fixée sur le bumper arrière, elle devra être articulée et en matière souple ou auto-cassante.

Un contrôle sonore sera effectué (se référer à l'Article 7 des Règles Techniques Générales de l'Enduro).

Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux sera arrêtée pour mise en conformité.

Chaque pilote devra être en possession d'un extincteur *a minima* de 2 kgs, poudre ABC et d'un tapis environnemental. Il devra également présenter au contrôle son équipement de sécurité.

ART. 3 – CATEGORIES

- Nationaux (4x2)
- Nationaux (4x4)
- Vétérans 4x2 (37 ans au 1^{er} janvier 2019)
- Juniors (open 4x2 et 4x4 ; moins de 23 ans au 1er janvier 2019)
- Vétérans 4x4 ;(37 ans au 1er janvier 2019)
- Féminines (open 4x2 et 4x4)
- Super vétéran (47 ans au 1^{er} janvier 2019) – open 4x2 et 4x4
- Licences une manifestation

Les plaques numéros devront avoir un fond jaune et des chiffres noirs.

Les pilotes devront respecter les couleurs des plaques et numéros sous peine d'être refusés au départ.

ART. 4 – CLASSEMENTS

Pour chaque épreuve, il sera établi un classement Scratch duquel seront extraits les classements par catégorie.

Pour être classé, un pilote devra effectuer 30 % du nombre de tours du vainqueur, sans distinction de catégorie, à l'exception des féminines (la moitié des tours du vainqueur de la catégorie féminine) et franchir la ligne d'arrivée dans un laps de temps défini dans chaque règlement particulier en fonction de la longueur du circuit, de 15 à 30 minutes.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de course peut arrêter la course avant son terme.

Le classement Scratch se fera en fonction du nombre de tours effectués et du temps mis par chaque pilote. C'est le concurrent ayant effectué le plus grand nombre de tours dans le moins de temps, après décompte des écarts de temps au départ et cumul des deux manches de l'épreuve qui sera déclaré vainqueur.

Des points Championnat seront attribués sur le classement de la journée aux 20 premiers de chaque catégorie : 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

La dernière épreuve (finale) verra ses points doublés.

Pour le classement du Championnat, tous les résultats seront pris en compte. En cas d'égalité, les concurrents seront départagés en fonction du nombre de place de 1^{er}, 2^{ème}, ... et en dernier ressort le dernier meilleur résultat enregistré entre les ex-aequo sera prépondérant.

ART. 5 – TITRES ET RECOMPENSES

A chaque épreuve, les 3 premiers pilotes des catégories suivantes seront récompensés :

- Nationaux (4 x 4)
- Nationaux (4 x 2)
- Juniors
- Vétérans 4 x 2
- Vétérans 4 x 4

- Super vétérans
- Féminines
- Licence une manifestation

Les coupes et lots seront obligatoirement remis au podium et aux pilotes concernés. En aucun cas, ils ne pourront être remis à une tierce personne ou faire l'objet d'un envoi.

Tout pilote qui ne serait pas présent au podium se verra infliger une amende de 50 € par le club organisateur.

Seuls les classements Scratch 4x2, 4x4 et Féminines feront l'objet d'attribution de titres du Championnat de France. Des titres de vainqueurs de Trophée seront décernés dans les autres catégories.